## DIPLOMATIQUE ROYALE

DE

### PHILIPPE-LE-BEL

PAR

#### L.-P. MARAIS

I

#### INTRODUCTION ET DIVISION DU SUJET

H

#### SOURCES ET DIBLIOGRAPHIE

Ш

#### LA CHANCELLERIE ROYALE

- 1. Personnel. Tous les diplômes de Philippe-le-Bel portant la mention « data vacante cancellaria », on en doit conclure qu'il n'y a pas eu sous ce roi de chanceller en titre, mais un garde des sceaux qui était chef de la chancellerie. Notaires. Chauffeurs de cire. Marche d'un acte à travers les bureaux de la chancellerie.
- 2. Mentions au repli des actes. Ces mentions ne se trouvent qu'à partir de Philippe-le-Bel. Différents services

qu'indiquent les mentions. — Le roi — l'aumônerie — [la mention per vos doit-elle s'appliquer exclusivement au garde des sceaux?]. — Clercs du conseil. — Parlement. — Chambre des comptes.

3. Rédaction des registres.

Les actes ne portent les formules qu'en abrégé. — Les registres ne sont pas tenus avec régularité au point de vue chronologique. — Un clerc semble avoir eu seul la responsabilité du registre. — On trouve sur les registres des mentions qui prouvent qu'il y a eu des lettres closes sous Philippe-le Bel.

- 4. Tarif moyen des droits payés à la chancellerie pour le sceau.
  - 5. Destruction et annulation des actes.

#### IV

#### DIFFÉRENTES SORTES D'ACTES

Diplômes. — Grandes lettres patentes. — Petites lettres patentes. — Lettres closes. — Tous les actes, y compris les vidimus et les ordonnances, rentrent dans une de ces classes. — Il y a très peu de diplômes sous Philippe-le-Bel. — La lettre close n'est que l'embryon de la lettre close telle qu'elle sera fixée un demi-siècle plus tard.

#### V

#### EXAMEN DES DIVERSES PARTIES DU DISCOURS DIPLOMATIQUE.

- (a). Invocation.
- (b). Suscription, adresse et salut. La formule « ad perpetuam rei (ou rei geste) memoriam » se trouve sous Philippele Bel, ce qui tendrait à détruire un des arguments élevés contre la Pragmatique Sanction au point de vue diplomatique. Cette formule est un emprunt fait à la chancellerie des Papes.
  - (c). Préambule, Le préambule devient de plus en plus

rare sous Philippe-le-Bel, et cède sa place à l'exposé. Quand on le trouve, il est toujours très long.

- (d). Exposé. L'exposé devient très précis.
- (e). Dispositif.
- (f). Clauses finales. Dans les diplômes, elles n'ont plus l'ampleur qu'elles possédaient un siècle auparavant.
  - (q). Annonce des signes de validation.
- (h). Souscription. Philippe-le-Bel est le dernier roi de France qui ait sait usage du monogramme dans ses diplômes. On trouve toujours dans les diplômes la mention des grands officiers, dapisero nullo, vacante cancellaria. Il n'y a que les noms du chambrier, du bouteiller et du connétable.
- (i). Date. La chancellerie ne fait pas de différence entre les deux formules « datum et actum ». L'année commence toujours à Pâques. Les diplômes, étant trop rares, ne fournissent pas d'indications sur le commencement de l'année du règne.

Sigillographie. — Sceau en cire verte, sceau en cire blanche. — La distinction des cires n'est pas encore absolue. — Contre-sceaux. — Modes de suspension. — Le sceau secret en cire rouge est l'origine du cachet dont on scella plus tard les lettres closes. — Actes donnés « in absencia majoris sigilli. »

#### VI

#### APPENDICE

LISTE DES GARDES DE LA PRÉVÔTÉ DE PARIS.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9).

# 2111101 10 2 2 1 1 1 10 1

in the Atlanta park